

**Xavier MARAND**  
Secrétaire général adjoint

**Valérie HERAUT**  
Secrétaire nationale CPE

à

**Madame Florence ROBINE**  
Directrice générale de la DGESCO  
Ministère de l'Éducation nationale

Copie : Mr Jean-Yves DANIEL

Paris, le 28 janvier 2016

**Objet: Pass Education**

Madame la directrice,

Votre mail du 21 décembre dernier relatif à la reconduction du Pass Education est adressé à la « liste des personnels enseignants de second degré ». Selon la page dédiée au site du MEN, le public concerné par cette reconduction est « **tous les enseignants en activité devant élèves** ». L'objectif du Pass est de permettre « aux enseignants de **préparer dans des conditions optimales leurs projets éducatifs et pédagogiques dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle** de l'élève afin de :

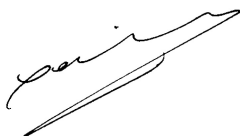
- transmettre une culture artistique et patrimoniale à chaque élève,
- favoriser la rencontre avec les œuvres d'art et les artistes,
- encourager la pratique artistique,
- favoriser l'appropriation de connaissances artistiques et culturelles pour chaque élève. »

C'est pourquoi nous nous étonnons que les CPE, dont l'implication dans la politique éducative et l'animation socio-éducative au sein des EPLE vient d'être réaffirmée dans leur circulaire de missions du 10 Août 2015, ne soient pas mentionnés dans ce mail. Nous craignons que la mention générique des seuls enseignants comme bénéficiaires puisse engendrer des difficultés pour les CPE dans l'obtention de ce Pass. Cette imprécision est d'autant plus regrettable que nous avons déjà dû intervenir en ce sens auprès du ministère lors de la mise en œuvre de cette mesure en février 2012.

Nous vous serons reconnaissants de lever au plus vite cette ambiguïté, en élargissant explicitement aux CPE l'accès au Pass Education dans votre communication auprès des établissements.

Veuillez croire, Madame la directrice, à l'expression de nos sincères salutations.

Xavier MARAND



Valérie HERAUT

